



Lettre bimensuelle de DNF

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 5 mars 2003

Merci mais comment lire en ligne ??? ou doit on s'abonner ? pas de site ??? **suggestion :**

1. comment acheter une carte de stationnement ailleurs que dans un abac lorsqu'on souffre d'une sensibilité exacerbée à la fumée et que l'on doit quand même payer son stationnement, les bornes à pièces ayant été saccagées par les Roumains ?
2. pourquoi pas de abac non fumeur ?
3. comment jouer au loto, au gratte-gratte, à tous ces jeux de c... sans risquer un cancer du abagiste passif ?
4. remplacer par faire un abac par avoir un grand succès. condamner ceux qui utilisent cette expression. les condamner à .

Réponse :

Il se peut que les liens contenus dans la lettre de DNF ne soient pas actifs dans votre configuration. Dans ce cas, recopiez <http://www.globalink.org/list:infosdnf> dans l'adresse de votre navigateur, puis validez et choisissez la lettre de DNF qui vous intéresse.

Voici l'adresse de notre site : <http://dnf.asso.fr>

Les débits de tabac ne dérogent pas à la loi : ce sont des lieux NON-FUMEURS dans lesquels peuvent être aménagés des espaces réservés aux fumeurs dans les conditions prévues à l'article 2 et 3 et 6 du [décret 92-478](#) du 29 mai 1992

Dans Faire un tabac le mot tabac trouve sa racine dans tabb qui est une onomatopée évoquant des coups violents. En terme de marine on parle ainsi d'un coup de tabac